

**ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DE SAINT-OUEN  
(Areva – Alstom)**

---

**ORIENTATIONS ADOPTEES EN  
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
LE SAMEDI 4 NOVEMBRE 2006**

**Genèse du projet**

L'histoire des jardins ouvriers et du site constitué d'espaces verts de loisirs est étroitement liée à celle de l'activité industrielle née en 1917 avec l'achat par Thomson-Houston des terrains sur lesquels va s'édifier l'usine en 1921.

A l'aube du 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'implantation de l'usine, on ne peut que constater à travers son histoire le déclin des activités industrielles de Saint-Ouen, qui a connu notamment depuis la fin des années 1970 de nombreuses fermetures d'usines qui étaient créatrices d'emplois ouvriers, employés, techniciens et cadres ; qui fournissaient des ressources financières à la collectivité permettant leur redistribution pour améliorer la vie des habitants ; qui produisaient des biens d'équipements à forte valeur technologique pour les ménages, les entreprises, les collectivités, les services publics...

L'usine, au gré des fusions, acquisitions, concentrations, délocalisations qui l'ont morcelée jusqu'à la vider de ses derniers salariés (3.000 il y a 20 ans, à peine 300 aujourd'hui) a également marqué la vie politique, syndicale, culturelle, socio-éducative et sportive de Saint-Ouen et du département de la Seine-Saint-Denis.

Les élus du Comité d'Entreprise puis du Comité Inter-Entreprises, outre le rôle de contrôle, revendicatif et de propositions sur les stratégies patronales dans l'intérêt des salariés, ont développé, géré et animé ces activités. Les jardins ouvriers et l'accès au site de loisirs en ont fait partie historiquement jusqu'au moment où les problèmes économiques et sociaux liés à la fermeture progressive des ateliers et bureaux les ont fait naturellement passer au second plan des préoccupations. L'occupation familiale des jardins et des espaces s'est néanmoins poursuivie sans réel contrôle, le caractère paisible et responsable de cette occupation n'ayant pas provoqué d'évènements significatifs susceptibles d'entraîner leur mise sous surveillance et la limitation de son accès.

L'acquisition d'une grande partie des terrains industriels Areva-Alstom par le promoteur NEXITY en 2004 a remis en cause cette occupation, qui plus est en laissant entendre la

disparition pure est simple des jardins et terrains attenants au profit d'un projet immobilier de locaux d'activités et d'habitations.

Dans le même temps a pris forme au niveau de la Ville le « projet urbain des docks » susceptible d'englober à terme une partie des terrains dédiés jusqu'à présent aux jardins et espaces vert dont la cession par le promoteur NEXITY à la Ville est en cours de négociation.

Dans l'attente d'une issue des négociations et usant de son droit de propriété, le promoteur NEXITY s'est engagé dans une procédure de fermeture de l'accès à la totalité du site aux jardiniers ne relevant pas d'un statut de salarié, ancien ou actuel, d'Areva-Alstom, ainsi qu'aux familles et aux groupes, toutes générations confondues, qui trouvaient en ces lieux un espace de loisirs et de convivialité.

Ces « usagers » du site se sont mobilisés pour la défense des jardins et de l'accès au site. Ainsi s'est constituée début 2005 « L'association des Jardins ouvriers de Saint-Ouen (Areva-Alstom) » qui avait pour but la pérennisation des jardins ouvriers du site, la gestion de ces jardins par les jardiniers eux-mêmes, la sauvegarde et l'aménagement du site en espace vert ouvert aux familles audoniennes.

A ce jour, l'association n'a que partiellement atteint son but dans la mesure où seules 42 parcelles sur 96 ont été sauvegardées, alors que nombre de jardiniers et de familles n'ont plus accès au site et que l'activité de jardinage se réalise dans des conditions précaires. Le promoteur NEXITY a d'ores et déjà engagé des travaux d'aménagement du site qui aboutissent à la destruction de 38 parcelles pour la construction de deux immeubles de bureaux (cf. Projet Urbain des Docks, Sodedat 93, octobre 2006).

Tirant les enseignements de cette période, l'association s'est engagée dans la redéfinition de son projet. Dans l'immédiat, elle assure les relations entre les jardiniers, le promoteur NEXITY et la Ville de Saint-Ouen afin que l'entretien des parcelles restant disponibles soit assuré dans les meilleures conditions possibles. Elle s'est engagée dans le « Pôle Citoyen » constitué à l'initiative de la Ville sur le projet des docks. Traitant dans ce cadre de la question de l'ensemble des espaces verts, l'association a recentré son projet sur la dimension plus spécifique aux jardins.

## Le projet

Comme ses statuts l'indiquent, le projet de l'association est de mettre en œuvre les moyens permettant la conservation et la valorisation de la mémoire ouvrière liée aux jardins et à l'usine, la gestion de l'espace et des parcelles dédiées au jardinage, l'organisation d'actions éducatives et promotionnelles autour du jardinage et notamment à travers des jardins pédagogiques, la participation aux évènements et animations locales.

Ce projet peut paraître ambitieux au regard de la situation actuelle et aux incertitudes sur le devenir des jardins, même si le processus de concertation mené dans le cadre du « Pôle Citoyen » laisse a priori ouverte cette question.

En tout état de cause, bien qu'il reste attaché à la notion de « Jardins Ouvriers » du fait que ce soient les salariés anciens et actuels de l'usine qui cultivent leurs parcelles, la nouvelle conjoncture conduit à penser qu'à moyen et long terme, la composition des jardiniers évoluera pour s'ouvrir à d'autres personnes et que de nouvelles pratiques liées à des dynamiques plus collectives devront progressivement se substituer aux logiques individuelles existantes jusqu'alors.

Ceci indique que le projet doit se construire en prenant en compte les jardiniers actuels qui doivent être porteurs de cette dynamique. Ils le seront d'autant plus qu'ils seront reconnus et confortés par des engagements clairs des partenaires sur le devenir des jardins dans l'immédiat et dans le projet d'aménagement des docks. A travers ses nouveaux statuts, l'association a voulu préciser leur seule responsabilité et représentativité dans les discussions à venir, même si elle entend bénéficier de l'apport et du soutien de celles et ceux qui, sans être jardiniers, partagent et respectent son projet.

Le projet comprend plusieurs étapes :

- 1) une convention avec les deux acteurs principaux que sont le promoteur NEXITY et la Ville de Saint-Ouen ;
- 2) la remise en paysage des parcelles ;
- 3) un travail sur la mémoire ouvrière liée à l'usine et aux jardins ;
- 4) une dynamique de rencontres et d'échanges avec associations, habitants, établissements et entreprises de Saint-Ouen... pour définir les souhaits et attentes sur le rôle et la place des jardins dans le projet d'aménagement des docks ;
- 5) la mise en œuvre et l'organisation des activités qui auront été retenues et les conventions particulières qui permettront leur fonctionnement.

## **1) Une convention avec NEXITY et la Ville de Saint-Ouen.**

NEXITY est propriétaire du terrain sur lequel les jardiniers cultivent leurs parcelles. Chaque jardinier est titulaire d'une convention individuelle avec lui. L'association est reconnue comme interlocuteur mais n'a pas de rapports contractuels avec NEXITY.

Pour s'engager dans son projet, l'association doit disposer d'une reconnaissance et de moyens le lui permettant. Elle entend proposer à NEXITY une convention qui ferait d'elle une personne morale à même de gérer de façon responsable les différentes dimensions de l'espace jardins, notamment :

- la reprise des conventions individuelles avec les jardiniers,
- l'attribution ou la réattribution des parcelles libérées,
- le règlement intérieur individuel et collectif,
- la qualité fonctionnelle et environnementale de l'espace,
- un budget de fonctionnement...

La Ville de Saint-Ouen serait associée à la conclusion de cette convention dans la perspective où, devenant propriétaire des terrains, elle serait à même de se la réapproprier.

## **2) La remise en paysage des parcelles.**

L'amputation des parcelles 1 à 38 et la réattribution des autres parcelles entre les jardiniers transférés ont désorganisé la configuration du paysage de l'espace jardins.

Même si le maintien des parcelles sur l'espace actuel n'est peut-être que provisoire en l'attente d'une nouvelle implantation dans le projet de réaménagement des docks, il s'agit de réfléchir avec les jardiniers à la remise en paysage de cet espace et notamment un appel au volontariat pour initier d'ores et déjà des dynamiques collectives : mise en commun de parcelles, achats groupés (semences, produits, outils...), réflexion sur la production de fruits et légumes et leur destination (part personnelle, part mise en redistribution...).

Afin de valoriser et mieux faire connaître les jardins - sous réserve de la possibilité d'accéder au site pour les membres de l'association non jardiniers et des personnes extérieures – il est envisagé d'expérimenter un accueil et une initiation au jardinage destinés à des enfants, jeunes et personnes âgées (projet intergénérationnel).

### **3) Un travail sur la mémoire ouvrière liée à l'usine et aux jardins.**

L'existence des jardins a été étroitement liée à l'usine et ses salariés qui, encore en exercice, chômeurs ou retraités, exploitent actuellement les parcelles. Les terrains de sports et d'activités attenants ont été fréquentés par de nombreux salariés et leurs familles ainsi qu'une partie de la population audonienne ou de communes avoisinantes.

L'association souhaite concevoir un lieu permanent sur le site des jardins qui témoignerait de la mémoire de ce passé. Elle va rechercher les partenariats nécessaires à cette conception et les spécialistes en histoire sociale qui pourraient le réaliser.

### **4) Une dynamique de rencontres et d'échanges avec associations, habitants, établissements et entreprises de Saint-Ouen...**

A plus long terme, l'association entend faire en sorte que les jardins ouvriers trouvent leur place dans le futur aménagement des docks. A cet effet, elle participe au Pôle Citoyen constitué par la Ville autour du projet d'aménagement.

Afin d'être porteuse des attentes et propositions des jardiniers et des membres de l'association, elle entend prendre l'initiative d'organiser des rencontres et des échanges avec celles et ceux qui, en complémentarité des membres du Pôle, seraient intéressés à divers titres pour contribuer à l'activité liée aux jardins, de telle manière à les rendre plus ouverts à la vie de la cité tout en gardant leur spécificité. Dans ce cadre, elle va se rapprocher de « l'Association des Jardiniers de France » et d'associations locales de jardiniers environnantes.

Ces contributions permettront à l'association de finaliser son projet global et de structurer ses activités.

### **5) la mise en œuvre et l'organisation des activités qui auront été retenues.**

L'association recherchera auprès de l'Etat, des collectivités, des associations et entreprises... les contributions qui, en complément de celles de ses membres et d'autres personnes, seront nécessaires à la mise en œuvre de ces activités.

*Pour l'accompagner dans ce projet, l'association bénéficie du concours de l'Agence pour le Développement des Services de Proximité (ADSP).*